



Syndicat Autonome des Techniciens de l'Aviation Civile

DAC/SO - BP 70 116 - 33 704 Mérignac Cedex

Bureau National ■ Tél : 05 57 92 84 90 ■ Fax : 05 57 92 84 91

Secrétaire Général ■ Tél : 03 88 59 63 68 ■ Fax : 03 88 59 64 20



www.satac.fr

Strasbourg, le 3 octobre 2008.

Monsieur le Directeur des Services de la Navigation
Aérienne
DGAC
50, rue Henri Farman
75720 PARIS cedex 15

Objet : Concepteurs de procédures CA
N/Réf : SAT/SG 08-029
P J :

Monsieur le Directeur,

Vous avez pu constater notre étonnement et notre mécontentement lors du CTP DSNA de lundi dernier relativement à l'exposé qui a été fait dans le cadre du point 9 : Politique GNSS et RNAV.

Nous sommes choqués que puisse être aussi facilement évoquée une externalisation de certaines compétences et fonctions tenues aujourd'hui, à la satisfaction de tout le monde, par des TSEEAC. Nous le sommes d'autant plus que nous n'avons jamais évoqué le sujet avec qui que ce soit de la DSNA et que les projets d'évolution exposés semblent conçus pour être le plus défavorables possibles aux TSEEAC.

En effet, comme je vous l'ai dit lors de mon intervention en séance :

- **La montée en puissance** que vous avez évoquée **n'est absolument pas visible** :
 - o Les seuls changements qui ont eu lieu ces derniers mois ont consisté à ne pas remplacer les départs des subdivisions études des différents SNA et à utiliser les ETP ainsi « économisés » pour renforcer le SIA.
Force est de constater que ce renfort n'a pas produit les effets escomptés sur la production de procédures satellitaires.
 - o Il n'y a aucun Avis de Vacance d'Emploi de concepteur de procédure parmi les plus de 150 AVE qui viennent d'être publiés pour la CAP d'automne 2008.
- **Aucune étude précise n'a été menée** pour estimer la charge de travail en regard des effectifs disponibles dans ce domaine pouvant conduire au constat qu'une partie des tâches devrait être confiée à des organismes extérieurs ou à des entreprises.
- **Il n'existe, à ce jour, aucun organisme ni société qui ait la compétence** évoquée pour pouvoir pallier les prétendus manques de potentiel au sein de la DSNA.
- **Il semble qu'il n'ait été envisagé qu'une seule solution**, celle qui obère totalement l'avenir des TSEEAC, à savoir confier la conception des procédures satellitaires à l'extérieur de la DSNA pendant que les TSEEAC se consacraient à la maintenance des procédures classiques ... vouées à disparaître !!

Le Satac UNSA estime que, si des tâches doivent être confiées à l'extérieur de la DSNA, celle-ci doit conserver les compétences techniques d'avenir et ne pas consacrer les ressources humaines – déjà rares – dont elle dispose à la maintenance temporaire de dispositifs qui seront, d'après l'exposé qui nous a été présenté, remplacés à moyen terme.

Nous demandons, tout d'abord, à être convaincus qu'il est impossible de faire face à une charge de travail (à estimer), cette hypothèse semblant relever, aujourd'hui, de l'apriori.

Nous estimons, sous réserve d'avoir été convaincus, que la DSNA devrait utiliser les compétences techniques (reconnues) de l'ensemble des TSEEAC de ce domaine (subdivisions études des SNA, SIA et ENAC) pour la conception des procédures satellitaires, et rechercher, éventuellement, des partenariats plutôt pour un renfort temporaire, pendant une période transitoire d'une durée à définir, pour la maintenance des procédures classiques.

Outre le fait d'être une solution tournée vers l'avenir et respectueuse des TSEEAC, elle aurait le mérite d'être techniquement plus sûre puisque la surveillance des productions ainsi sous-traitées serait réalisée par des agents qualifiés, alors que l'hypothèse avancée en séance le 29 septembre conduirait à confier à l'extérieur des tâches que nous ne saurions pas vérifier.

Nous souhaitons pouvoir constater rapidement des mesures traduisant effectivement une montée en puissance dans ce domaine, sans, pour autant, qu'une reconcentration vers le SIA ne soit opérée : Les sièges des SNA possèdent une compétence technique reconnue et doivent pouvoir jouer un rôle.

Nous tenons, enfin, à vous informer que nous ne laisserons pas réorganiser des pans entiers d'activité technique, valorisants pour le corps que nous représentons, sans que nous soyons, à aucun moment, consultés.

Nous attendons une réponse de votre part et demandons aux TSEEAC concernés d'être attentifs aux évolutions prochaines.

Veillez croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de notre profond respect.

Pour le Bureau National du SATAC UNSA

Alain BELLIARD – Secrétaire Général

Copie : - Bureau National du SATAC UNSA
(+ mise en ligne sur www.satac.eu)